

De : Talbot, Denis**Envoyé :** 27 juin 2006 15:21**À :** St-Onge, Mathieu (BAPE)**Objet :** démantèlement des parcs éoliens**Saint-Ulric****6211-09-009**

Bonjour Mathieu,

En réponse à votre demande, voici l'information dont nous disposons concernant la gestion des matériaux provenant du démantèlement des parcs éoliens.

Une grande partie des composantes d'un parc éolien est constituée de matériaux pouvant être recyclés (tours, éléments de la nacelle, filage etc.). La situation diffère en ce qui concerne les pales des éoliennes hors d'usage.

Les pales d'éoliennes du type de celles qui seront fabriquées à l'usine de LM Glasfiber de Gaspé pour les projets éoliens du Québec retenus dans le cadre du premier appel d'offres sont généralement composées de matériaux alliant la fibre de verre à une matrice polymérique ou résine.

Ce type de matériau composite, compte tenu des techniques de fabrication, ne peut pas être recyclé après usage normal pour resservir dans la fabrication d'autres produits dans l'état actuel des connaissances.

La possibilité de valoriser les pales hors d'usage constitue une autre avenue. Une cimenterie du Québec est autorisée à utiliser des rebuts de plastique et d'autres polymères à des fins énergétiques. De plus, étant donné que les pales contiennent de la fibre de verre, celles-ci pourraient fournir un certain apport en silice, matière entrant dans la fabrication du ciment. Certaines vérifications techniques et analyses seraient toutefois nécessaires afin de s'assurer que les résidus de pales soient conformes aux exigences du certificat d'autorisation de l'entreprise.

Les pales pourraient également être remises en état et réutilisées pour d'autres projets, en fonction des besoins futurs et des technologies employées.

Enfin, ne constituant pas des matières dangereuses, les résidus de pales intacts pourraient être enfouis dans un dépôt de matériaux secs ou un lieu d'enfouissement sanitaire.

Denis Talbot

Direction de évaluations environnementales

(418) 521-3933 poste 4616